

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 10 (1918)
Heft: 9

Rubrik: Mouvement coopératif

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Commission syndicale suisse

Réunie à Olten, le 23 juillet 1918, sous la présidence du camarade Greutert, des lithographes, vice-président de l'Union syndicale, la Commission syndicale a pris d'abord connaissance d'une requête du *Cartel cantonal des syndicats glaronnais* tendant à obtenir une subvention de l'U. S. S. pour ériger un secrétariat, afin de développer le mouvement ouvrier dans ce canton. Une conférence des intéressés de l'endroit sera convoquée pour examiner les conditions de viabilité de ce secrétariat et des propositions seront faites à la prochaine séance de la Commission.

Coiffeurs. — La fusion avec la Fédération des tailleurs et tailleuses est définitive depuis le 1^{er} juillet 1918. Le déficit de la Fédération des coiffeurs ne pouvant être supporté par les tailleurs, la Commission décide de le couvrir par l'U. S. S., laquelle versera la somme de fr. 848.60 aux tailleurs.

Grève générale à Lugano. — Les misérables conditions de salaire des ouvriers luganais, les ont poussés peu à peu à suivre le mouvement gréviste des agents des voies secondaires. Les fédérations indemnisaient régulièrement leurs adhérents, mais un grand nombre de grévistes ne touchaient aucun secours. L'Union syndicale leur vint en aide par une somme de 1000 francs, prise sur son fonds de grève et organisa une souscription auprès des fédérations. Jusqu'à ce jour, elle a produit la somme de 800 fr. Une conférence aura lieu à Lugano pour examiner les moyens propres à faire prospérer le mouvement ouvrier au Tessin.

Grève des charpentiers et prêt. — Le prêt éventuel demandé par les charpentiers a été assuré et cautionné par les fédérations. La fédération intéressée n'eut cependant pas besoin d'y recourir.

Période transitoire d'après guerre. — Le texte définitif de la requête a paru dans la *Revue syndicale*; elle a été remise, avec une introduction circonstanciée, au Conseil fédéral.

Commission financière. — Le règlement de la Commission financière a été remis aux fédérations pour examen. Aucune demande de modification n'ayant été formulée, ce règlement est adopté et la Commission composée des camarades Dürr, Heymann et Rüeger. Cette commission se met à la disposition des fédérations qui pourraient avoir besoin de conseils ou qui désireraient une vérification de leur caisse.

Admissions nouvelles. — Se sont annoncées pour être admises dans l'Union syndicale: de la *Fédération des chauffeurs et machinistes*, les sections Berner Oberland, Toggenburg, Zurzach, Rorschach, March, Höfe et Bâle-campagne; la *Fédération*

centrale suisse des contremaîtres maçons et l'Association jurassienne des employés et ouvriers du téléphone.

Les sections des chauffeurs et machinistes sont admises et les deux autres renvoyées. La première ensuite d'une opposition de la Fédération des maçons et la seconde pour absence de renseignements, le camarade Schürch, secrétaire romand, qui s'est occupé de cette question, étant absent pour cause de maladie.

Employés à traitement fixe. — Le mouvement entrepris dans toute la Suisse par cette catégorie de salariés, a fait l'objet d'un examen des milieux syndicaux. Des thèses ont été arrêtées par la commission chargée de cette étude et la conclusion est que l'adhésion à la fois à la Fédération des employés à traitement fixe et à l'Union syndicale, est inadmissible. C'est également le point de vue de la Commission syndicale.

Congrès ouvrier. — Après une longue discussion, la Commission syndicale décide de donner son adhésion au congrès qui se fera à Bâle. Les délégués du comité d'action, Graber, Kaufmann et Schneider, prirent part aux délibérations sur ce dernier point.

La séance commencée à 9 heures se termina à 1 heure et demie.



Mouvement coopératif

L'Union suisse des sociétés de consommation en 1917

Le rapport annuel de l'Union suisse des sociétés de consommation pour l'exercice de 1917, témoigne d'une activité considérable.

Le nombre des sociétés adhérentes s'est élevé de 421 à 435; pour 24 nouvelles adhésions, elle enregistre 10 départs, la plupart par suite de fusion, ce qui signifie en définitive encore un renforcement.

Du rapport de la commission administrative nous relevons ses travaux en vue de l'assurance populaire sur la vie auxquels a collaboré l'Union syndicale suisse. Les frais résultant des travaux préparatoires, ont été pris à la charge de l'Union des sociétés de consommation à fonds perdu; il en est de même des frais d'administration jusqu'à la mise en activité de l'assurance, qui est prévue pour fin décembre 1918.

Le personnel augmenta de 603 à 694 employés; l'administration centrale à elle seule en comprend 282. Dès le 1^{er} avril, la journée de travail ininterrompue fut introduite; la durée était fixée pour les employés de bureau de 8 à 4 heures, dans l'imprimerie de 8 à 5 heures et dans la fabrique de chaussures de 7 $\frac{1}{2}$ à 5 heures, avec pour chacun une pause d'une $\frac{1}{2}$ heure à midi. Le samedi après-midi libre fut maintenu.

Un dîner était servi au personnel dans les locaux du Guldoldinger-Casino au prix de 1 franc, mais dont seulement 50 ct. étaient réclamés aux employés. L'Union suisse des sociétés de consommation dépensa de ce fait environ 30,000 francs. 130 parcelles de terrain de 90 m² chacune furent mises à la disposition du personnel.

Tous les employés au service militaire depuis le 1^{er} janvier 1918 recevront leur salaire complet.

L'Union suisse des sociétés de consommation s'est rendu acquéreur de deux nouveaux domaines: « Rothlachen et Lochhaus » près de La Scheulte qui viennent s'ajouter aux propriétés agricoles qu'elle possède déjà à Sempach et à Pfyn.

La fabrique de chaussure a produit 98,080 paires de chaussures d'une valeur de deux millions et demi de francs.

Les achats des sociétés adhérentes ont atteint le record avec 93,267,000 fr. Les comptes bouclent avec un boni de 736,000 fr.

L'actif de l'Union suisse des sociétés de consommation comprend plus de 28 millions de fr., dont 8 millions immédiatement réalisables. Les immeubles et mobilier d'exploitation — d'une valeur de cinq millions — ont été portés à l'actif avec une diminution de 2 $\frac{1}{2}$ millions.

Le tirage de la presse coopérative éditée par l'Union suisse des sociétés de consommation dans les trois langues nationales, chiffre, dans son ensemble par plus de huit millions d'exemplaires.

La prospérité de l'Union suisse des sociétés de consommation nous réjouit; en tant que syndiqués, nous avons le plus grand intérêt à appuyer le mouvement coopératif. Par le syndicat, l'ouvrier cherche à améliorer son sort; par la coopérative, il lui est possible d'obtenir ce dont il a besoin pour vivre au plus juste prix. L'un et l'autre se complètent admirablement.

Ces deux organisations sont les cellules où s'élabore le plus solidement la société de demain!



Dans les fédérations syndicales

Peintres et plâtriers. — Pendant le 1^{er} semestre de 1918, la fédération a enregistré 1281 nouvelles admissions. Elle a conclu 19 ententes et tarifs-contracts; 22 sont actuellement en vigueur. A Winterthour, la durée du travail fut réduite de 10 à 9 $\frac{1}{2}$ heures et dans plusieurs localités la semaine anglaise a été introduite. Les salaires actuels des peintres oscillent entre 90 ct. et fr. 1.20 de l'heure et celui des plâtriers de fr. 1.— à 1.40. A cela s'ajoutent encore des allocations de renchérissement d'importances diverses.



Mouvement syndical international

France. — *Le congrès de la C. G. T.* a tenu ses assises à la mi-juillet à Versailles. Les délégations de Serbie, de Belgique et d'Angleterre furent présentes, tandis que les organisations ouvrières d'Espagne, d'Amérique et de Suisse s'excusaient par lettre de ne pouvoir assister au congrès par suite des difficultés actuelles des voyages.

Le rapport du secrétariat souleva une longue et vive discussion d'où l'on percevait, cependant, malgré les divergences d'opinion, le désir de chacun de maintenir l'unité syndicale. Jouhaux, secrétaire général, défendit la politique de la C. G. T. dans un remarquable discours dont l'impression en brochure fut décidée. Finalement, le congrès vota par 908 voix contre 253 et 46 abstentions la motion dont nous donnons le texte et qui fut proposée par la commission des résolutions:

« Le 19^{me} Congrès national corporatif rappelle le caractère des statuts de la C. G. T. qui assure à toutes les tendances du mouvement leur liberté d'expression dans l'Unité ouvrière.

Cependant, il ne saurait tolérer que les organisations régulièrement confédérées soient privées de la direction des mouvements corporatifs susceptibles de se produire dans leur sein.

Enregistrant les déclarations faites à sa tribune au nom des tendances; appréciant à leur valeur les efforts salutaires faits de part et d'autre pour dissiper les équivoques qui ont obscurci les positions respectives de chacun et dégagé du passé l'action de la classe ouvrière pour l'avenir;

Considérant que les débats ont prouvé que le souci des intérêts ouvriers et de la paix du monde ont inspiré exclusivement les attitudes au sein des organisations syndicales de la C. G. T., qui en est l'expression nationale;

Déclare faire confiance aux militants et aux organisations régulièrement confédérées;

Ratifie la motion d'action et d'unité votée à la Conférence de Clermont-Ferrand, qui condamne toute continuation de la diplomatie secrète, qui réprovoque les tractations faites à l'insu de la Nation; qui réclame que celle-ci ait connaissance des conditions auxquelles la paix générale juste et durable, la seule possible, pourra être conclue; conditions que résumant les formules suivantes: pas d'annexion; droit des peuples de disposer d'eux-mêmes; reconstitution dans leur indépendance et dans leur intégrité territoriale des pays actuellement occupés; réparation des dommages causés; pas de contributions de guerre; pas de guerre économique succédant aux hostilités; libertés des détroits et des mers; institution de l'arbitrage obligatoire pour régler les différends internationaux; constitution de la Société des Nations; conditions qui sont celles définies par le président Wilson, par la Révolution russe à ses débuts et affirmées par toutes les manifestations interalliées et internationales et même par Zimmerwald.

Il rappelle aux travailleurs que l'obtention des passeports déjà réclamés pour la Conférence de Clermont-Ferrand, pour une Conférence internationale, dépend pour une grande part de leur action forte et disciplinée appuyant celle qu'il donne mandat à la C. G. T. de mener de toutes ses forces, par tous ses moyens, pour imposer au besoin au gouvernement par une démonstration d'ensemble la volonté prolétarienne depuis si longtemps exprimée.

Il déclare réprovoquer toute intervention armée des nations de l'Entente en Russie en dehors de la volonté du peuple russe lui-même.

Il appelle enfin toutes les organisations ouvrières à agir méthodiquement pour imposer à tous la reconnaissance des droits ouvriers.»



Le coin du lecteur

Lisons, camarades militants de nos syndicats, dans nos rares moments de loisir. Lire, c'est à la fois s'instruire et se délasser; lire, c'est bénéficier du labeur et des expériences de ceux qui nous ont précédés dans la lutte; c'est éviter des tâtonnements et des erreurs qui peuvent parfois coûter cher à nos organisations ouvrières.

Nous signalerons de temps à autre, sous cette rubrique, des ouvrages qui nous paraîtront utiles à faire connaître.

Aujourd'hui, nous recommandons tout spécialement l'excellent volume de Paul Louis: « *Le syndicalisme européen* », édition Félix Alcan, Paris. Nul mieux que Paul Louis, ce militant probe et consciencieux, n'aurait pu donner dans un seul volume un aperçu concis et précis sur le mouvement syndical européen. Nos militants y trouveront une riche documentation sur les pays d'Europe, à l'exception de la France, qui a fait l'objet d'un volume spécial: « *Histoire du mouvement syndical en France (1789—1910)*. »

Ces volumes peuvent être obtenus dans toutes les librairies.

